

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Partenaire Réassurance Europe (nom utilisé au Québec par Partner Reinsurance Europe SE)

Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 13 juillet 2015 le permis d'assureur de Partenaire Réassurance Europe (nom utilisé au Québec par Partner Reinsurance Europe SE) en conformité avec la Loi sur les assurances, c. A 32.

Le siège de l'assureur est situé à The Oval, 160 Shelbourne Road, Dublin 4, 353 1 637 9601, Ireland.

Fait le 22 juillet 2015

Autorité des marchés financiers

Partenaire, Compagnie de Réassurance des É-U (nom utilisé au Québec par Partner Reinsurance Company of the U.S.)

Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 13 juillet 2015 le permis d'assureur de Partenaire, Compagnie de Réassurance des É U (nom utilisé au Québec par Partner Reinsurance Company of the U.S.) en conformité avec la Loi sur les assurances, c. A 32.

Le siège de l'assureur est situé à One Greenwich Plaza, Greenwich, Connecticut, U.S.A., 06830.

Fait le 22 juillet 2015

Autorité des marchés financiers

SSQ, Société d'assurance inc.

Avis de modification de permis
Loi sur les assurances, RLRQ, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 13 juillet 2015, le permis d'assureur de SSQ, Société d'assurance inc. afin d'y ajouter les catégories assurance de biens, assurance contre l'incendie et assurance de responsabilité, avec un exercice limité à l'assurance voyage pour ces catégories. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance sur la vie

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance de biens *
- Assurance contre l'incendie *
- Assurance de responsabilité *

*Les activités de l'assureur sont limitées à l'assurance voyage.

Le siège de l'assureur est situé au 2020, boulevard Robert-Bourassa, bureau 1800, Montréal, (Québec) H3A 2A5.

Fait le 22 juillet 2015

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.